



Règlement

« LA HYÉROISE - Souvenir Philippe BETTONI »

« LA HYÉROISE GRAVEL »

Préambule

- Cette randonnée cyclo est certes une manifestation sportive mais elle n'est pas chronométrée. Considérée comme une randonnée, elle ne doit donc pas se concevoir comme une compétition.
- L'accueil des participant(e)s est effectué à partir de 7h00 pour un départ échelonné prévu entre 7h30 et 10h30, tous circuits confondus (entre 7h30 et 8h30 pour les circuits Gravel).
- Heure d'arrivée prévue : entre 12h et 16h30 pour les derniers cyclotouristes.
- La circulation des participant(e)s, tout au long des parcours, est effectuée de manière totalement libre.

Obligations

Chaque participant...

1. S'engage lorsqu'il(elle) se trouve sur une voie ouverte à la circulation routière, à se conformer au code de la route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur, et à suivre les consignes données par les organisateurs.
2. S'engage à respecter l'environnement en ne jetant aucun déchet et en ne prélevant aucune espèce animale ni végétale, et en respectant scrupuleusement les itinéraires prévus, c'est-à-dire en suivant la feuille de route ou la trace GPS en fonction du circuit choisi.
3. Atteste sur l'honneur qu'il(elle) est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il(elle) a choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.
4. Atteste être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera réputé responsable des accidents ou dommages aux tiers dont il se rendrait coupable.
5. Se doit d'avoir un vélo en bon état de marche, le port d'un casque réglementaire et en bon état étant fortement recommandé.
6. Agé de -16 ans devra présenter une autorisation parentale si l'accompagnant n'est pas le représentant légal.

Informations

1. Cette randonnée cyclo n'étant pas une compétition (voir préambule), la participation ne nécessite donc pas la fourniture d'un certificat médical.
2. La randonnée cyclo « La HYÉROISE – Souvenir Philippe BETTONI » et la randonnée « La HYÉROISE Gravel » sont ouvertes à tous, licenciés FFCT, licenciés d'une autre fédération ou non licenciés.
3. Les vélos équipés d'une AE (Assistance Électrique) sont admis sous réserve d'être conformes à la législation en vigueur.
4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de vélo, de bris de matériel ou de dégradations.
5. Tout participant ayant souscrit une inscription pour l'un des parcours proposés est censé avoir pris connaissance du règlement de la manifestation, l'accepter et le respecter.